

28 SEPTEMBRE 2020

SANTÉ AU TRAVAIL

**PIERRE-FRANÇOIS CANET,
RÉÉLU PRÉSIDENT DE L'AIPALS**

Le fil rouge de nos actions a toujours été de rendre un service de qualité aux entreprises adhérentes pour qu'elles prennent soin de la santé de leurs salariés, mais d'innover en proposant de nouveaux outils et services», a expliqué Pierre-François Canet. «Nous allons continuer en ce sens, d'autant plus en cette période de crise sanitaire où les dirigeants demandent un accompagnement très fort. Notre maître-mot est «prévenir plutôt que guérir».

Le conseil d'administration de l'AIPALS (service de santé au travail du Grand Montpellier) s'est réuni jeudi 24 septembre pour renouveler son instance. Pierre-François Canet a été réélu à l'unanimité pour un 3^e mandat de 4 ans.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST AINSI :

- **Président** : Pierre-François CANET, dirigeant Les Petites Affiches
- **Trésorier** : Michel LOPEZ, délégué syndical FO représentant IBM France
- **Secrétaire** : Blandine CHABANOL, dirigeante de la Maison Chabanol (boulangerie)

Le bureau accueille un nouveau **vice-président** en la personne de Frédéric RADIGUET, dirigeant de Bureautique Informatique Conseil.

Quant au Conseil d'Administration composé de 20 administrateurs (10 représentants des employeurs et 10 représentants des salariés), deux nouvelles personnes font leur entrée :

- Romain PLANES, dirigeant associé d'Empleo (groupe d'intérim et de recrutement indépendant)
- Sylvain MAILLARD, dirigeant des entreprises SYNIA et COVERING CARE (impression, découpe, dépôt de résine, façonnage, marquage adhésif)

**3 600 ENTREPRISES
ET 40 000 SALARIÉS SUIVIS**

Depuis le début de la crise de la Covid-19, le service de santé de l'AIPALS a appelé chaque adhérent pour réaliser un suivi personnalisé. Un numéro vert (04 28 70 08 85) est déployé depuis le 17 mars 2020 pour répondre à toutes les demandes relatives à ce virus dans le monde du travail.

L'AIPALS a également édité des «carnets de bord» pour aider à surmonter la situation et propose des webinaires thématiques gratuits qui rencontrent un vif succès.

Les services de santé au travail ont pour mission de conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute dégradation de la santé des travailleurs du fait de leur travail :

- en observant leur état de santé,
- en surveillant les conditions de travail,
- et en menant des actions de prévention des risques professionnels.

Chaque jour, l'AIPALS accompagne 3 600 entreprises sur l'agglomération de Montpellier et les communes avoisinantes, ce qui représente le suivi de 40 000 salariés. Les Services de Santé au Travail Inter-entreprises (SSTI) sont gérés paritairement par un conseil d'administration (CA) composé à parts égales :

- **d'employeurs**
- **de salariés**

Le président du conseil d'administration est élu parmi les représentants des employeurs. Le trésorier est élu parmi les représentants des salariés.

**CONTACT PRESSE**

Frédéric BONNET, Directeur adjoint de l'AIPALS
f.bonnet@aipals.com - 07 77 30 33 44